



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 10 juin 2019 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents : *Mme Brigitte Harvey, directrice générale et M. Nicolas Savard, directeur du service des loisirs*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 11659-06-19

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2019**
4. **Appel d'offres et soumissions**
 - Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 15 mai 2019 concernant le prolongement de la rue Antoine-Grenier.**
 - 4.1 Octroi de la soumission – fourniture de la machinerie pour le prolongement de la rue Antoine-Grenier
 - 4.2 Octroi de la soumission – fourniture de regards et puisards pour le prolongement de la rue Antoine-Grenier
 - 4.3 Octroi de la soumission – fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout pour le prolongement de la rue Antoine-Grenier
 - 4.4 Octroi de la soumission – fourniture de matériaux granulaires pour le prolongement de la rue Antoine-Grenier
 - 4.5 Demande de paiement no. 2 – Point Co Inc. remplacement du système de réfrigération
5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégations et représentations
 - 5.3 Faits saillants du rapport financier de la Ville de Clermont pour l'année 2018
 - 5.4 Procès-verbal d'abornement
 - 5.5 Liste des prélèvements annuels
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – 11 chemin des Lacs
8. **Sécurité incendie**
 - 8.1 Nouveau projet de formation pompiers étudiants
 - 8.2 Avis favorable schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion : modification du règlement VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
11. **Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de mai 2018
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mai 2018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2019

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS 13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO 11660-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2019 et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

La directrice générale dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions suivantes :

- Machineries – Prolongement rue Antoine-Grenier
- Fourniture des regards et puisards – Prolongement rue Antoine-Grenier
- Fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout – Prolongement rue Antoine-Grenier
- Matériaux granulaires – Prolongement rue Antoine-Grenier

4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE LA MACHINERIE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ANTOINE-GRENIER RÉSOLUTION NO. 11661-06-19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de la machinerie requise pour les travaux de prolongement de la rue Antoine-Grenier ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2019, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture de l'unique soumissions reçue ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission provenant de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. a été jugé conforme ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. pour un montant de 95 055,58 \$ incluant les taxes ;

QUE la présente résolution soit adressée à la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.

4.2 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE REGARDS ET PUISARDS POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ANTOINE-GRENIER RÉSOLUTION NO. 11662-06-19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de regards et puisards pour les travaux de prolongement de la rue Antoine-Grenier ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2019, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Fortier 2000 Ltée ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2019

soumission de la compagnie Fortier 2000 Ltée au montant de 13 072.47 \$ incluant les taxes ;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Fortier 2000 Ltée, à Béton Provincial Préfab ainsi qu'aux Industries de Ciment La Guadeloupe Inc.

4.3 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE D'ACCESSOIRES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ANTOINE-GRENIER RÉSOLUTION NO. 11663-06-19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture d'accessoires d'aqueduc et d'égout pour les travaux du prolongement de la rue Antoine-Grenier ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2019, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Wolseley ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Wolseley au montant de 65 747,19 \$ incluant les taxes ;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Wolseley, à Réal Huot Inc. ainsi qu'à Produits BCM Ltée.

4.4 OCTROI DE LA SOUMISSION – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE ANTOINE-GRENIER RÉSOLUTION NO. 11664-06-19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture des matériaux granulaires requis pour les travaux de prolongement de la rue Antoine-Grenier ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2019, Mme Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse s'est avérée celle provenant de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. pour un montant de 61 914,04 \$ incluant les taxes ;

La Ville de Clermont tient à remercier les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Fernand Harvey & Fils Inc. ainsi qu'à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.

4.5 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2 – POINT CO INC. REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE LA GLACE À L'ARÉNA RÉSOLUTION NO. 11665-06-19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2019

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11570-02-19-18 la Ville de Clermont octroyait le contrat de remplacement du système de réfrigération de la glace à l'aréna de Clermont à la firme PointCo Inc ;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au versement de la demande de paiement no. 2 à la firme PointCo Inc. au montant de 173 260,77 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à PointCo Inc. 176 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO 11666-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- FADOQ Les Joyeux Rentiers 500 \$
Aide financière annuelle

5.2 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS RÉSOLUTION NO 11667-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte la délégation suivante :

- Chambre de commerce de Charlevoix 40,24 \$
Petit déjeuner conférence 14 juin 2019

5.3 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE CLERMONT POUR L'ANNÉE 2018 RÉSOLUTION NO 11668-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec (L.R.Q., c.C-19), le conseil municipal accepte le rapport sur les faits saillants du rapport financier de la Ville de Clermont pour l'année 2018 préparé par Monsieur le Maire Jean-Pierre-Gagnon. (P1-2019-06-10)

5.4 PROCÈS-VERBAL D'ABORNEMENT RÉSOLUTION NO 11669-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale soient autorisés à signer le procès-verbal d'abornement pour les lots 3 256 988 et 3 369 130, préparé par M. Patrice Fortin, Arpenteur-Géomètre. (P2-2019-06-10)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2019

5.5 LISTE DE PRÉLÈVEMENT ANNUELS RÉSOLUTION NO 11670-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QU'EN conformité avec l'article 3.1 du règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le conseil municipal reçoit et entérine la liste des prélèvements annuels. (P3-2019-06-10)

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 11 CHEMIN DES LACS RÉSOLUTION NO 11671-06-19

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 23 mai 2019 pour la propriété située au 11 chemin des Lacs, afin de réputer conforme la hauteur du garage résidentiel à 5,45 mètres alors que le 2^e alinéa du tableau 2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule que la hauteur d'un garage ne doit jamais excéder 80 % de la hauteur du bâtiment principal qui dans ce cas-ci représente 4,95 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé dans une zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments dans le secteur sont à bonne distance les uns des autres ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait peu d'effet, car ce secteur n'est pas densément peuplé ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aurait aucun impact sur les propriétés voisines ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2019-06-528 le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure au 11 chemin des Lacs.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 NOUVEAU PROJET DE FORMATION POMPIERS ÉTUDIANTS RÉSOLUTION NO 11672-06-19

CONSIDÉRANT le projet pilote du ministère de la Sécurité publique pour la formation de futurs pompiers sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ;

CONSIDÉRANT QUE huit étudiants de 3^e et 4^e secondaire et d'adaptation scolaire de l'école secondaire du Plateau de La Malbaie auront l'opportunité, dès septembre prochain, de suivre la formation Pompier I qui s'échelonne sur environ 18 mois, dans le cadre d'une activité parascolaire ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette formation, donnée à la caserne #1 du Service de sécurité incendie (SSI) de La Malbaie, seront entièrement assumées par l'École nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation aidera au recrutement de pompiers dans les différents SSI du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'un parrainage des apprentis pompiers par la municipalité où chacun réside est souhaitable, voire nécessaire, pendant leur formation afin qu'ils puissent participer aux activités de leur SSI d'attache et bénéficier d'une couverture d'assurance et être rémunérés, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY et résolu unanimement, que le conseil municipal s'engage à embaucher au sein du service de sécurité incendie municipal le ou les étudiants de l'École secondaire du Plateau qui suivront la formation Pompier I et qui proviennent de la municipalité, s'il y en a.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Tobie Jean, préventionniste, MRC de Charlevoix-Est.

8.2 AVIS FAVORABLE À L'ÉGARD DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE RÉSOLUTION NO 11673-06-19

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est est en vigueur depuis le 4 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date d'entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse, une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a transmis le 14 mai 2019 à l'ensemble des municipalités de la MRC leur plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Charlevoix-Est ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON et résolu à l'unanimité des membres présents que la Ville de Clermont

- Émet un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC de Charlevoix-Est ;
- Adopte le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de Charlevoix-Est le 14 mai 2019

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2019

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de ce règlement ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE QU'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal et mis à la disposition du public.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MAI 2019 RÉSOLUTION NO 11674-06-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de mai 2019 au montant de 227 174.92 \$ ainsi que le versement des salaires de mai 2019 au montant de 72 949.34 \$.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-05-2019 RÉSOLUTION NO 11675-06-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mai 2019;

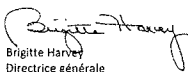
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2019 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 410 840.00 \$. (P4-2019-06-10)

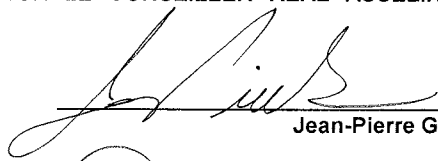
12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

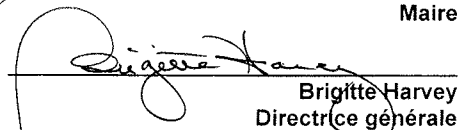
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO 11658-05-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 50.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale


Jean-Pierre Gagnon
Maire


Brigitte Harvey
Directrice générale